

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS
BUDGETAIRES 2016 & 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

VERSION DEFINITIVE

Mai 2020

Marché N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	07/11/2019
Rapport provisoire	19/11/2019
X Rapport définitif	26/05/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo
– 02 BP 1913 Cotonou Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO - LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Rue MAOGA HOUNTIGOME LOME
– 06 BP 60535 Lomé Tel (00228) / 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0074633-00

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	9
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	10
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	10
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés	10
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	10
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	11
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	11
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	13
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	13
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	15
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	15
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	15
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	18
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	19
8.5.	Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés.....	19
IX.	ANNEXES	20

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

**08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 1), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante, et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Ministère de l'Economie Numérique pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marché audité	1	411 508 924
	Maché de la population mère	1	411 508 924
	%	100%	100%
2017	Marché audité	1	311 628 405
	Maché de la population mère	1	311 628 405
	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestions budgétaires 2016 et 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de l'Economie Numérique sur l'exercice budgétaire 2016 & 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

Année s	Mode de passation	Volume des activités	Opinions			
			Favorable / Favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
2016	AOO	1	0	0	0	1
2017	GG	1	1	0	0	0
Total général 2016		1	0	0	0	1
Total général 2017		1	1	0	0	0
% /2016		100%	0%	100%		
% /2017		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

Opinions sur la gestion budgétaire 2016

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que l'unique procédure étudiée n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Opinions sur la gestion budgétaire 2017

✓ favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage déterminé dans le tableau ci-dessus de la procédure qualifiée de régulière, nous estimons que l'unique procédure étudiée, a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Ministère de l'Economie Numérique conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation et par année :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres ouverts	411 508 924	1	411 508 924	1	100,00%	100,00%
	Total général	411 508 924	1	411 508 924	1	100,00%	100,00%
2017	Gré à Gré	311 628 405	1	311 628 405	1	100,00%	100,00%
	Total général	311 628 405	1	311 628 405	1	100,00%	100,00%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Travaux	411 508 924	1	411 508 924	1	100,00%	100,00%
	Total général	411 508 924	1	411 508 924	1	100,00%	100,00%
2017	Servives	311 628 405	1	311 628 405	1	100,00%	100,00%
	Total général	311 628 405	1	311 628 405	1	100,00%	100,00%

Commentaire :

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés au titre des périodes étudiées (2016 & 2017), nous avons purement et simplement faire un contrôle exhaustif.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE_2016							
N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Financement	Attributaire	Montant
1	N°336/MEF/ME NC/DNCMP/SP du 29/09/20176	Construction d'un immeuble à rez de chaussée, plus deux (2) étages avec édicule devant abriter le data center national	Travaux	Appel d'Offres Ouvert	Budget National	FADIL	411 508 924
TOTAUX							411 508 924

➤ **Gestion 2017**

ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE_2017							
N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Financement	Attributaire	Montant
1	N°510/MEF/ME NC/DNCMP/SP du 07/12/17	Alimentation en énergie électrique des sites de la télévision numérique terrestre (TNT)	Service	GG	Budget National	SBEE	311 628 405
TOTAUX							311 628 405

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

➤ **Gestion 2016**

Le seul marché échantillonné au titre de l'année 2016 a été communiqué aux auditeurs.

➤ **Gestion 2017**

Le seul marché échantillonné au titre de l'année 2017 a été communiqué aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/ PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK					RAS
2	Conformité	C2	OK					RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO					indisponibilité des documents à produire
4		C4	OK					RAS
5		C5	OK					RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible /indisponibilité de salle d'archivage
7		C7	KO					Non paiement des primes de désintéressement aux acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics
8		C8	KO					Indisponibilité des preuves de publications des décisions d'attribution
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste des pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	63,00%	100%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert d'une part et celle dérogatoire d'autre part. **(Voir en annexe 4 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés

Pour chaque gestion budgétaire auditée, la mission a observé que les PPM n'ont pas été rendu disponible. La mission ne peut donc se prononcer sur leur conformité.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par le ministère comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

Le délai de passation de l'unique marché étudié est de 172 jours environ. Ce délai à notre avis est long au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014).

Par ailleurs, nous n'avons pas eu de preuve de demande de prorogation et quand bien même il y aurait accord de dérogation, le délai ne peut excéder 135 jours.

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2017 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite pour le seul marché passé de gré à gré (du fait que la date de dépôt de l'offre n'a pu être identifiée).

Cependant, il a été observé qu'entre la date de l'ANO de la DNCMP (28/06/2017) et la date de signature du contrat (29/11/2017) cinq (05) mois se sont écoulés malgré la procédure de gré à gré. Ce

délai nous paraît excessif au regard des dispositions du CMP en terme de délai de passation (article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 5.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce la catégorie des articles faisant objet du marché de gré à gré passé ne figure pas dans les répertoires des prix de référence 2016 & 2017 afin de permettre à l'auditeur de formuler une opinion.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint.

PROCEDURE DE GRE A GRE

➤ Gestion 2016

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par entente directe au titre de la gestion 2016.

➤ Gestion 2017

Le seul marché communiqué pour 2017 a été initié par la procédure de gré à gré avec la SBEE ayant le monopole dans ce secteur

Marché N° 510/MEF/MENC/DNCMP/SP relatif à l'alimentation en énergie électrique des sites de la télévision numérique terrestre (TNT), attribué à la SBEE pour un montant de 311 628 405 FTTC.

Pièces manquantes :

Les points forts (forces) relevés

- L'autorisation préalable de la DNCMP ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

RAS

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché de gré à gré est régulière.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

➤ Gestion 2016

Observations générales :

La mission a noté de façon générale pour le seul marché par appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de preuve de plusieurs pièces justificatives du processus de passation des marchés comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observation spécifique :

1. MARCHE N° 336/EP/MENC/DNCMP/SP portant sur la construction d'un immeuble à rez de chaussée plus 2 étages avec édicule devant abriter la Data Center National attribué à FADIL . pour un montant de 411 508 924 F CFA TTC.

Pièces manquantes :

- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus, du rejet de leur offre.

Les points forts (forces) relevés

RAS

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Impossibilité de conclure au regard des pièces importantes indisponibles.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

➤ Gestion 2017

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit analyser les contentieux éventuels en cours, formuler les recommandations pour leur règlement.

Au titre des exercices budgétaires étudiés, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n°117/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiqué.

Toutefois, par courrier N° 65/06/SM/FA/BEC/BEN/19 du 1^{er} juillet 2019, nous avons demandé et obtenu à l'issue d'une séance de travail à la Direction Générale du Budget, le journal des engagements des marchés de chacune des autorités contractantes auditées.

Le tableau ci-dessous résume les observations du consultant :

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, aucune information sur les règlements des marchés ne figure dans le journal des engagements des marchés.

➤ Gestion 2017

Au titre de la gestion 2017, l'audit de l'exécution financière des marchés étudiés et figurant dans le journal des engagements des marchés se présentent comme suit :

AUDIT DE L'EXECUTION FINANCIERE MENC 2017

N° d'ordre	Objet	Référence	Titulaire	N° SIGFIP	Délai d'exécution	Date livraison / réception (Provisoire & définitive)	Montant prévisionnel (PPM)	Montant TTC	Montant payé	Date de règlement	Observation
1	Alimentation en énergie électrique des sites de la TNT	1. MARCHE N° 336/EP/MENC/DN CMP/SP	SBEE	2017001994	NF	NF	NF	311 628 405	0		Aucun paiement effectué au titre de ce marché dans le journal des engagements de marchés fourni par la DGB.
TOTAL								311 628 405			

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la mise en place des organes

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux effectif de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,86		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,86.

Nous pouvons dire qu'il y a une mise en place **parfaite** des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures n'est pas pertinente à notre avis au regard du volume (1 marché) très peu significatif de marché passé par l'AC.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

Par courrier n°117/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiqué.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	BALOUBI A. Walid	Membre SPRMP/MENC
2	KPOTO Grégoire	Membre SPRMP/MENC
«3	GOUSSOU Kocouvi	Membre SPRMP/MENC
4	LANDJOHOU Yanick	Membre SPRMP/MENC

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

REC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTS DEPARTEMENTS
MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016 & 2017**

Nom de l'Autorité Contractante : Ministère de l'Economie Numérique

Date de tenue de la séance de restitution : 07 novembre 2019

Heure de démarrage : 17 h 30 mn

Heure de fin : 20 h 30 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe 2)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Devis fourni par la SBEE (faisant office offre du soumissionnaire)
Registre/cahier des réception des offres
Acte portant nomination des membres de la CCMP
Acte de nomination des membres du Secrétariat de la PRMP
Acte de nomination de la PRMP

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire sont :

- Plan de passation des Marché des exercices 2016 et 2017
- Le courrier adressé à la SBEE par le Comité de Pilotage de TNT sollicitant le service , faisant office de l'offre du soumissionnaire ,
- Les rapports d'activités annuels des différents organes de passation et de contrôle des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- Le Relevé des dépenses au titre des exercices budgétaires 2016 et 2017 au de la DAF (du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque) ou à défaut l'état des dépenses ;
- Les preuves de paiement des marchés échantillonnés auprès de la DAF ;

Spécifiquement pour le marché de MARCHE N° 336/EP/MENC/DNCMP/SP portant sur la construction d'un immeuble à rez de chaussée plus 2 étages avec édicule devant abriter la Data Center National attribué à FADIL . pour un montant de 411 508 924 F CFA TTC.

- Offres des soumissionnaires ;
- Rapport d'évaluation et d'analyse des offres et preuves de validation de l'évaluation des offres par la DNCMP ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus, du rejet de leur offre.

PV restitution MENC

1

CC SARL

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC (MPD)

Constat 1 : Forces

Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante. La preuve matérielle a été communiquée aux auditeurs à la présente séance.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Insuffisances de moyens matériels et financiers
- ✓ Défaut d'un bon système d'archivage entraînant des difficultés de recherches de la documentation relative aux marchés publics quand bien même les pièces existent;
- ✓ Défaut de publication des décisions d'attribution.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques :

- ✓ Pour la gestion budgétaire 2016 un volume d'un (1) marché pour une valeur totale de quatre cent onze millions cinq cent huit mille neuf cent vingt-quatre (411.508.924) francs CFA,
- ✓ Pour la gestion budgétaire 2017 un volume de neuf (1) marchés pour une valeur totale de trois cent onze millions six cent vingt-huit mille quatre cent cinq (311.628.405) francs CFA,

L'échantillon se présente de la manière suivante :

Gestion	No	Mode de passation	Echantillon	
			Valeur	Volume
2016	1	Appel d'Offres ouvert	411 508 924	1
		Total général	411 508 924	1
2017	1	Gré à Gré	311 628 405	1
		Total général	311 628 405	1

Au total (2) marchés ont été collectés par les auditeurs pour les deux gestions budgétaires et se décomposent par mode de passation¹ et par gestions budgétaire:

Gestions	Mode de passation	Demandes formulées		Marchés Communiqués		%	
		Valeur de marchés	Volume de marchés	Valeur de marchés	Volume de marchés	Valeur	Volume
2016	AOO	411 508 924	1	411 508 924	1	100,00%	100,00%
	Total général	411 508 924	1	411 508 924	1	100,00%	100,00%
2017	Gré à Gré	311 628 405	1	311 628 405	1	100,00%	100,00%
	Total général	311 628 405	1	311 628 405	1	100,00%	100,00%

Tous les marchés demandés à l'Autorité Contractante ont été communiqué aux auditeurs.

¹ Il est autant possible d'en décomposer par type de marché, en fonction de seuil de passation, de contrôle ou d'approbation ou de mode de financement.

PV restitution MENC

[Signature]

2

CC SARL

Après échange, l'Autorité Contractante a promis communiquer les pièces complémentaires au plus tôt le mardi 12 novembre et au plus tard le jeudi 14 novembre 2019.

Par ailleurs, les observations suivantes ont été faites par l'AC

- Pages 11 au niveau du point 5.4 corriger par :

Dans le cas d'espèces, « la catégorie des articles faisant objet du » marché de gré à gré passée ne figure pas dans les répertoires des prix de référence 2016 & 2017 « afin de permettre à l'auditeur de formuler une opinion ».

- Pages 11 au niveau PROCEDURE DE GRE A GRE Gestion 2017

Remplacer la phrase "Le seul marché communiqué pour 2017 a été initié par la procédure de gré à gré sans mise en concurrence" par

Le seul marché communiqué pour 2017 a été initié par la procédure de gré à gré « avec la SBBE ayant le monopole dans ce secteur ».

Conclusion de l'audit

Sur les deux (2) marchés collectés, l'auditeur a conclu dans son rapport ce qui suit :

➤ Gestions budgétaires 2016 et 2017

Années	Mode de passation	Volume des activités	Opinions			
			Favorable / Favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
2016	AOO	1	0		0	1
2017	GG	1	1	0	0	0
Total général 2016		1	0	1	0	0
Total général 2017		1		0	0	1
% /2016		100%	0%	100%		
% /2017		100%	0%	100%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

Les opinions émises dans le tableau ci-dessus sont celles émises avant la séance restitution du 07 novembre.

Ces opinions seront modifiées en fonction des pièces qui seront communiquées à l'auditeur.

3.3. Sur les plaintes

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

PV restitution MENC

[Signature]

[Signature]

[Signature]

3

EC SARL

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses

A la date de notre passage, les relevés de dépenses et les preuves de règlement au titre des exercices 2016 et 2017 ne nous ont pas été communiqués par la DAF.

Le consultant a rappelé le courrier n°117/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24/07/2019 sur la collecte des pièces de règlement, adressé à l'AC (DAF).

La PRMP aurait souhaité que le courrier soit adressé au Ministre : attention DAF.

S'agissant de l'audit physique, les pièces seront communiquées au consultant au plus tard le 14 novembre 2019.

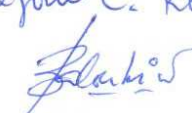
Enfin, des échanges pertinents entre le cabinet, la PRMP et son équipe ont eu lieu notamment sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités. On peut citer entre autres :

- Le non-paiement des primes de désintéressement aux acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics du MENC

La séance a été levée à 20h 30 mn.

Fait à Cotonou, le 07 novembre 2019


Rachel AZEUADE
Pour Bec Sarl


Gregoire C. KPOVO

Walid BALOU
Pour l'autorité contractante



PV restitution MENC

4

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : MENC

Cotonou, le 07/11/2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AZOUANDE Pouché	chef Mission / Audit	91 30 11 22 / pouché.azou@pouché.srl.com	
2	KPOTO Grégoire C.	Membre SPRMP	kpoto200@yahoo.fr 97 65 97 19	
3	GOUSSOU Kocouvi	Membre SPRMP	goussoukocouvi@yahoo.fr 21 30 30 72	
4	KANOUTOU Yonick	Membre SPRMP	kanoutouyonick@yahoo.fr 97 12 27 62	
5	BALOUSSI A. Walid	Membre SPRMP	wbaloussi@gmail.com	
6				
7				

ANNEXE 3 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes - 1^{er} ONECCA-Bénin 021-56 49 00 ONECCA-Togo 021-09 42
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Ministère de l'Economie Numérique et de la
Communication (MENC)

Att. : Directeur Administratif et Financier
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 117/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _Demande de la liste & pièces des règlements

Madame/Monsieur,

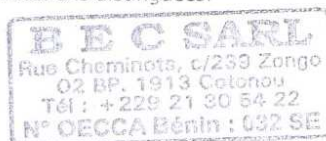
Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous voudrions vous informer que nous sommes à la phase de l'audit d'exécution physique et financière.

A cet effet, nous vous prions d'instruire vos services compétents afin que la liste des règlements et les pièces justificatives y afférentes des marchés dont la liste est jointe en annexe, nous soit communiquée.

Compte tenu du délai contractuel exigé pour la mission, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste des règlements nous soit transmise de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr) dans les meilleurs délais **(de préférence le 05/08/2019)**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable



PJ : Copie de la liste des marchés concernés
 Ampliation : Direction Générale du budget du Ministère
 de l'Economie et des Finances

BEC Sarl



International
Federation
of Accountants

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France

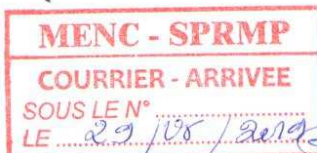
ONECCA-TOGO
Ordre National des Experts-Comptables du Togo



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A



La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Economie
Numérique et de la Communication

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 127/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

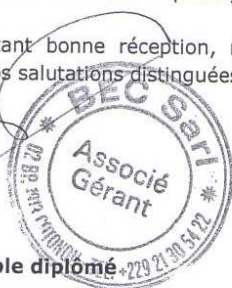
Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr_Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 36 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

BEC Sarl



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 06 Mai 2019

Au

Ministre de l'Economie Numérique et de la
Communication (MENC)

MENC - SPRMP
COURRIER - ARRIVEE
SOUS LE N°
LE 06/05/2019

Att. : Personne Responsable des Marchés
Publics (Point focal de la mission)
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 06/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces et démarrage de la mission**

Madame,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 10 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de
nos salutations distinguées.

Serge MENSATP
Associé
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N° RCCM RE/COT/07
D12 - N° CNSS : 0630407 - IFU N° 32000055618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec_sprmp@ahondr.com Tel: (00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N° 030844220101.82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B1115 COE N°
092468 IV - Siège: Rue MOAGA HOUMTIGOME LOME -
06 BP 60835 Lomé
Email: bec_sprmp@ahondr.com Tel: (00228) 22 26 82 28 -
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N° 030359682001 05

FRANCE : 196 rue Jeanne d'arc, 19180
Saint Lys (TROYES) N° SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR34 813 116 191

BEC Sarl

IFAC International Federation of Accountants

ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
Région Paris Île-de-France

ONECCA TOGO



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09, A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication (MENC).

Cotonou-Bénin



Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 57/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 1) _ **Demande de base de données des Marchés Publics (2016 & 2017) et état des plaintes**

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre département ministériel ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 10180
C-241 141 070 070 070 070 070 070 070 070

ANNEXE 4 : Tableaux d'exhaustivité

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

		PPM	DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Total	TOTAL REQUIS	%
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)		3			4			5						6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Marché N° 336/MEF/MENC/DNCMP/SP du 22/09/17. Construction d'un immeuble à rez de chaussée plus 2 étages.	1	1	1	1	0	0	1	1	1	N/A	1	0	0	0	1	1	0	10	16	63%

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Procédure dérogatoire

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

		Planification	Auto-risati-on	Dossier de consultation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total	TOTAL REQUIS	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2	3		4				5							6					
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Marché N° 510/MEF/MENC/DNCMP/SP du 07/12/2017 Alimentation en énergie électrique des sites de la TNT	1	1	N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A	1	N/A	1	1	N/A	N/A	1	1	N/A	8	8	100%

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 5 : Tableau de détermination du délai moyen de passation

➤ Gestion 2016

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Délai de passation du dépôt des plis à la signature contrat
	Intitulés du marché						
1	Construction d'un immeuble à rez de chaussée, plus deux étages avec edicule devant abriter le data center national	30	43	129	111	313	172
Délai global						313	172
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						172	
Volume de marchés concernés (pertinents)						1	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						172	

➤ Année 2017

1	Alimentation en énergie électrique des sites de la télévision numérique terrestre (TNT)	30	43	129	111	313	172
Délai global						313	172
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						172	
Volume de marchés concernés (pertinents)						1	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						172	

Réf marchés

1

pub

depot

attribution

signature

approbation

11/12/2017

29/11/2017

07/12/2017

1

1

1

1

1

1

43081

1

1

1

1

1

-11

1

1

1

1

1

9

1

1

1

1

1

Délai de passation des dépôt des pli

43069